



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DJSCS

PRÉFET DE MAYOTTE

Secrétariat général

ARRÊTÉ N° 955 /SG/DJSCS du 02/12/2019

portant délégation de signature à monsieur Patrick BONFILS directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) de Mayotte et de la caisse de retraite des fonctionnaires de Mayotte (CRFM)

LE PRÉFET DE MAYOTTE

Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de M. Edgar PEREZ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte;
- VU le décret du 7 mai 2019 portant nomination de M. Patrice BOUZILLARD, sous-préfet, en qualité de chargé de mission auprès du préfet de Mayotte ;
- VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
- VU l'arrêté du 22 septembre 2017 portant nomination de M. Patrick BONFILS, inspecteur de la jeunesse et des sports, en qualité de directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte à compter du 1^{er} octobre 2017 ;
- VU l'arrêté interministériel du 22 février 2019 portant nomination de Mme Nafissata MOUHOUDHOIRE, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, en qualité de directrice adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n°544/SG/DJSCS/2019 du 29 juillet 2019 portant délégation de signature à M. Patrick BONFILS, directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, responsable de budget opérationnel de programme et responsable d'unité opérationnelle ;

VU l'arrêté n° 15//2019/DJSCS du 09 septembre 2019 portant délégation de signature à Mme Typhaine JAVAUX, secrétaire générale de la Jeunesse, des Sport et de la Cohésion Sociale de Mayotte, en qualité de responsable de budget opérationnel, de programme et responsable d'unité opérationnelle ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est donné délégation de signature à monsieur Patrick BONFILS, directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion (DJSCS) de Mayotte et directeur de la caisse de retraite des fonctionnaires de Mayotte (CRFM), à l'effet de réaliser les actes suivants dans le cadre de l'activité de la CRFM :

- Engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement (y compris les rémunérations) et d'investissement prévues au budget de la collectivité ;
- Signer les bordereaux de mandats et de titres relatifs à l'exécution budgétaire ainsi que les certificats administratifs ;
- Signer tous documents administratifs et correspondances.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Patrick BONFILS, directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) de Mayotte et directeur de la caisse de retraite des fonctionnaires de Mayotte (CRFM), délégation de signature est donnée à madame Nafissata MOUHOUDHOIRE, directrice adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) à l'effet de réaliser les actes visés par l'article 1^{er}.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de monsieur Patrick BONFILS, directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) de Mayotte et directeur de la caisse de retraite des fonctionnaires de Mayotte (CRFM), et de madame Nafissata MOUHOUDHOIRE, directrice adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) de Mayotte, délégation de signature est donnée à madame Typhaine JAVAUX, secrétaire générale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) de Mayotte, à l'effet de réaliser les actes visés à l'article 1^{er}.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n°382/SG/DJSCS du 23 avril 2018 portant délégation de signature à monsieur Patrick BONFILS, directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) et de la caisse de retraite des fonctionnaires de Mayotte (CRFM) est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de Mayotte, le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et le directeur régional des finances publiques de Mayotte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de Mayotte.

Le Préfet
délégué du gouvernement,

